

CP 2023.1

## Disparition du timbre rouge : dématérialisation du service public ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs, ainsi que les offres d'envoi de La Poste sont modifiés. Principale mesure : la disparition du timbre rouge, bien connu des consommateurs, au profit de la « e-lettre rouge » dématérialisée.

La CSF s'interroge sur cette nouvelle formule de lettre prioritaire qui risque d'exclure les populations qui n'ont pas un accès facile à internet ou à un bureau de poste.

Elle rappelle que La Poste a une mission de service public en matière postale qui est de plus en plus mise à mal par la course à la dématérialisation.

La mission de La Poste qui est de « garantir à tous les usagers un service accessible et égal sur l'ensemble du territoire français », ne doit, en aucun cas, être sacrifiée aux objectifs de rentabilité de l'entreprise.

La question de la confidentialité pose également problème ! En effet, lors de l'envoi d'un courrier prioritaire (« e-lettre rouge »), le bureau de poste le plus proche de votre destinataire aura accès au contenu de votre courrier, ce qui peut constituer une atteinte à la vie privée et au secret de la correspondance.

La CSF rappelle son attachement au Service Public et à la vie privée des consommateurs. Elle restera vigilante sur les impacts, pour les familles, des nouvelles dispositions de La Poste !

Contacts Presse :

**Elsa COHEN**

Secrétaire Confédérale

Secteur Consommation

[ecohen@la-csf.org](mailto:ecohen@la-csf.org) – Tel : 06.52.25.17.84.

**Antoine TIROT**

Chargé de mission

Secteur Consommation

[atirot@la-csf.org](mailto:atirot@la-csf.org) – Tel : 07.49.35.31.65.

Retrouvez ce communiqué de presse sur le site web : <https://www.la-csf.org/>